

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N° AT\_2024\_0186**

**TRAVAUX : TERRASSEMENT ET  
RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE ENEDIS B.N.G**

**DU 29 JANVIER AU 02 FÉVRIER 2024**

**DE 8H À 17H**

**AVENUE REIBELL**

**RUE MATIGNON**

**SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE**

**DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,  
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8<sup>ème</sup> partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,  
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,  
Vu l'arrêté n° AR\_2023\_5065\_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,  
VU la demande de BOUYGUES pour le compte de ENEDIS en date du 02 janvier 2024,  
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.1 Police Municipale

**ARRÊTÉ**  
**DU 29 JANVIER AU 02 FÉVRIER 2024**  
**DE 8H À 17H**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> – AVENUE REIBELL**

**La rue sera barrée, au droit des travaux, le temps des travaux.**

Des plaques de franchissement devront être mises à disposition pour les secours en cas de nécessité.

*Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence.*

**Le stationnement de tous les véhicules est interdit, considéré comme gênant et réservé à la Sté BOUYGUES, au droit des travaux, le temps des travaux.**

**ARTICLE 2 – RUE MATIGNON**

**La circulation se fera en sens inverse, le temps des travaux.**

N° SIRET entreprise : 775 664 873 01 564

**ARTICLE 3** – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

**ARTICLE 4** – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la Sté BOUYGUES (ZA Armanville 50700 VALOGNES), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté et si besoin un panneau « Stationnement interdit » devront être affichés sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 7 jours à l'avance. À défaut, il ne pourra être fait appel à la fourrière.

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

**ARTICLE 6** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 7** – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

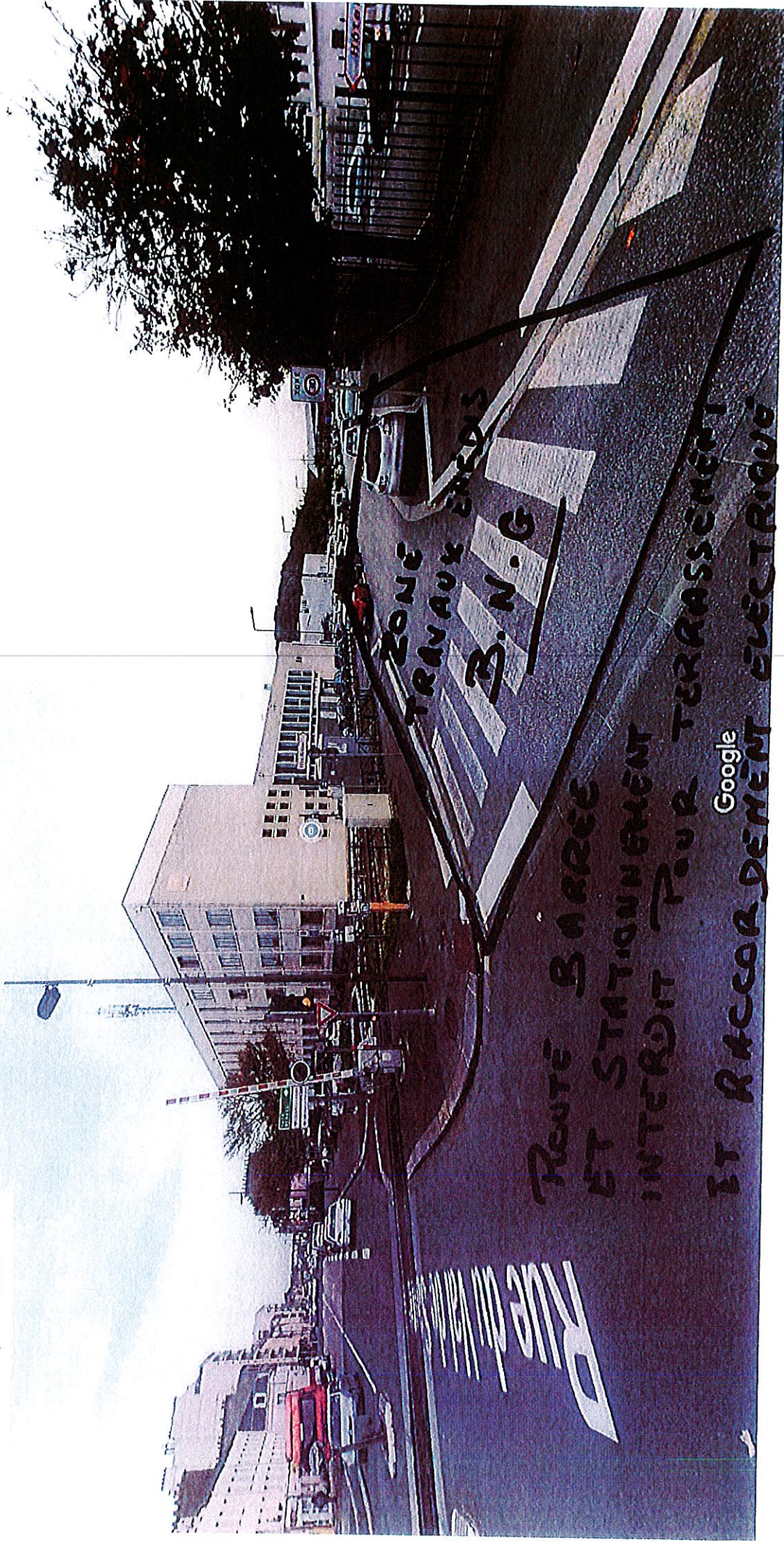
Le 17 janvier 2024,

**Pour le Maire et par délégation**  
**Le Maire adjoint,**

**Pierre-François LEJEUNE**

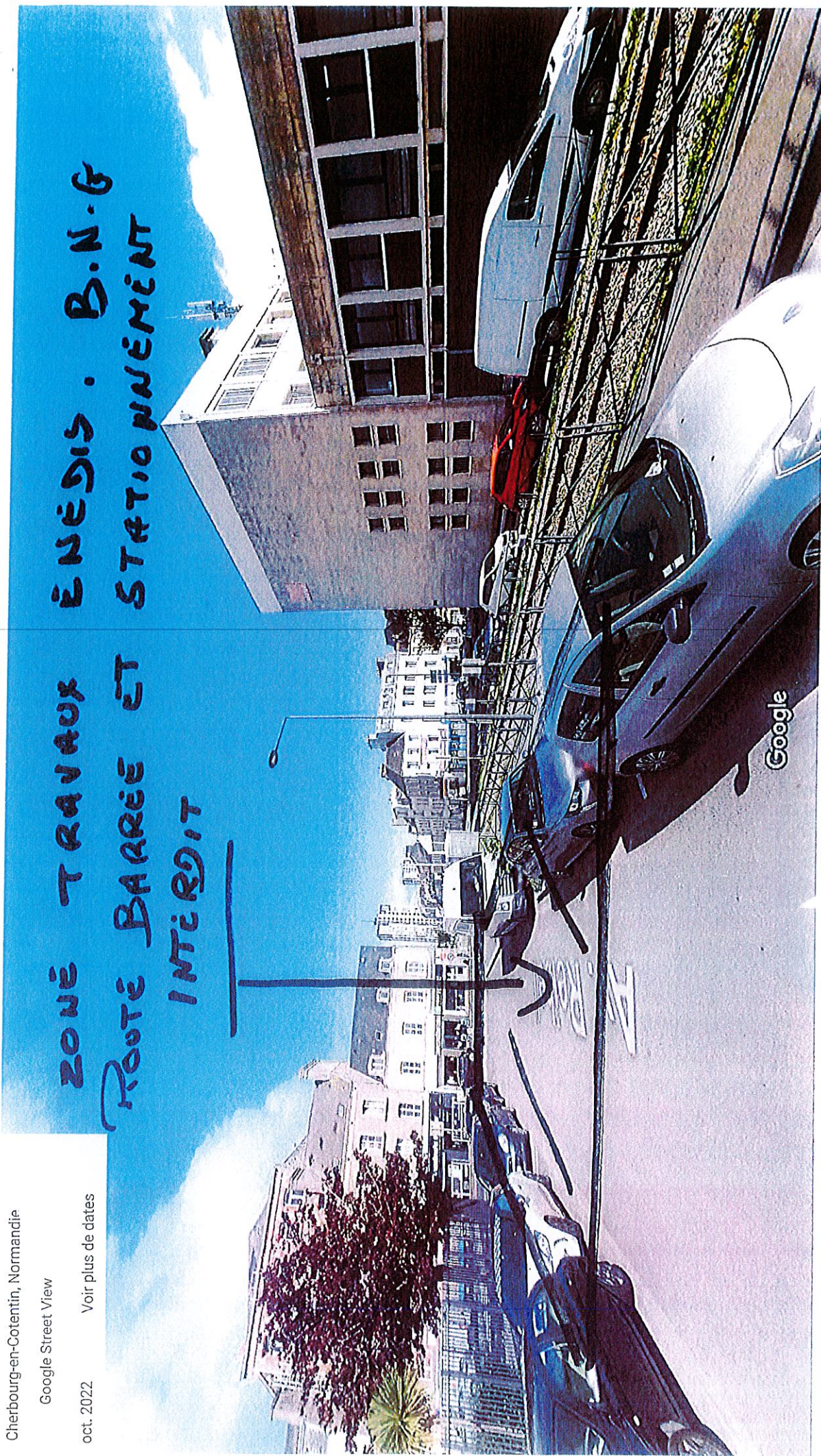








**ZONE TRAVAUX  
ROUTE BARREE ET  
STATIONNEMENT  
INTERDIT**

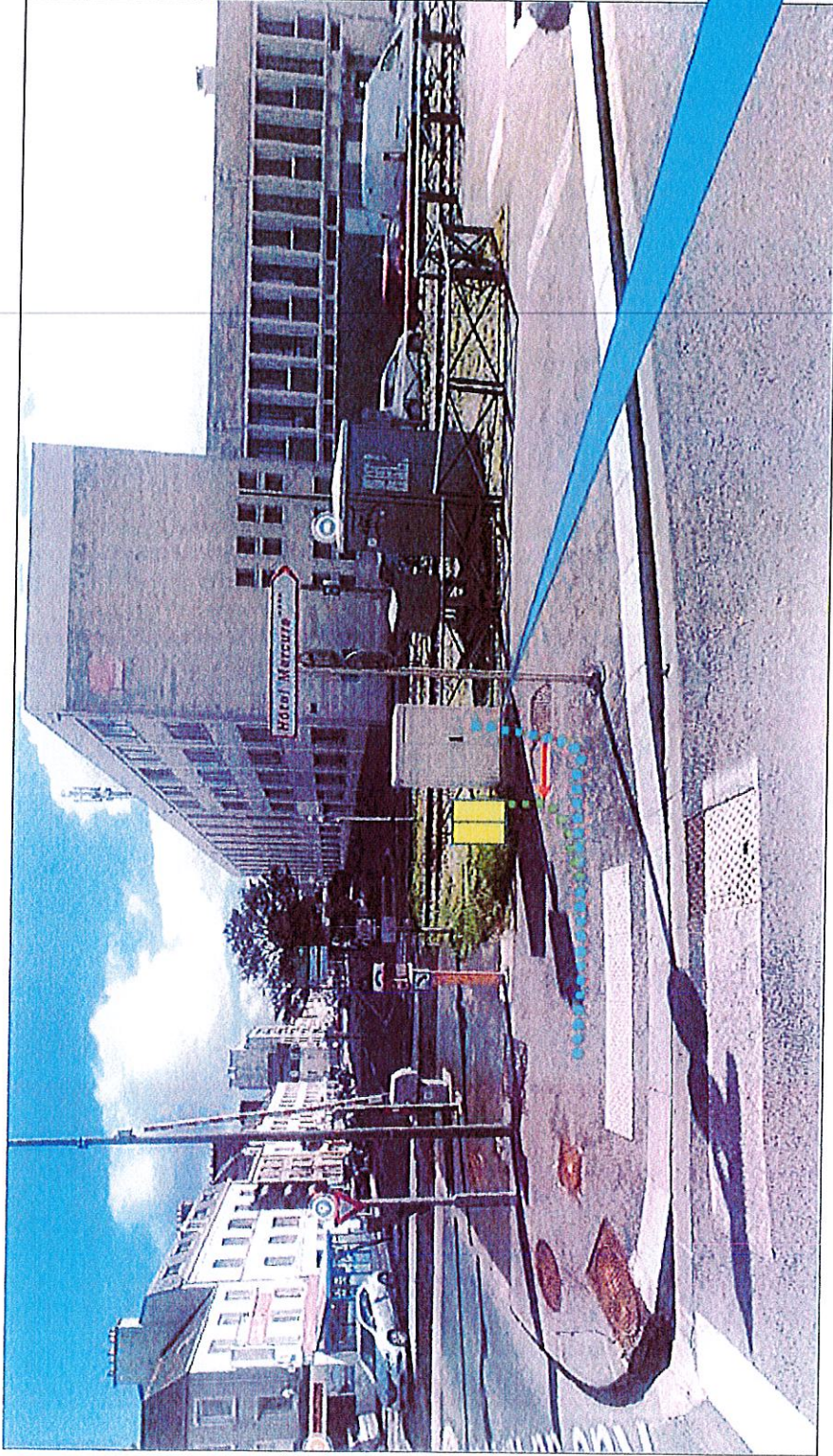






Google

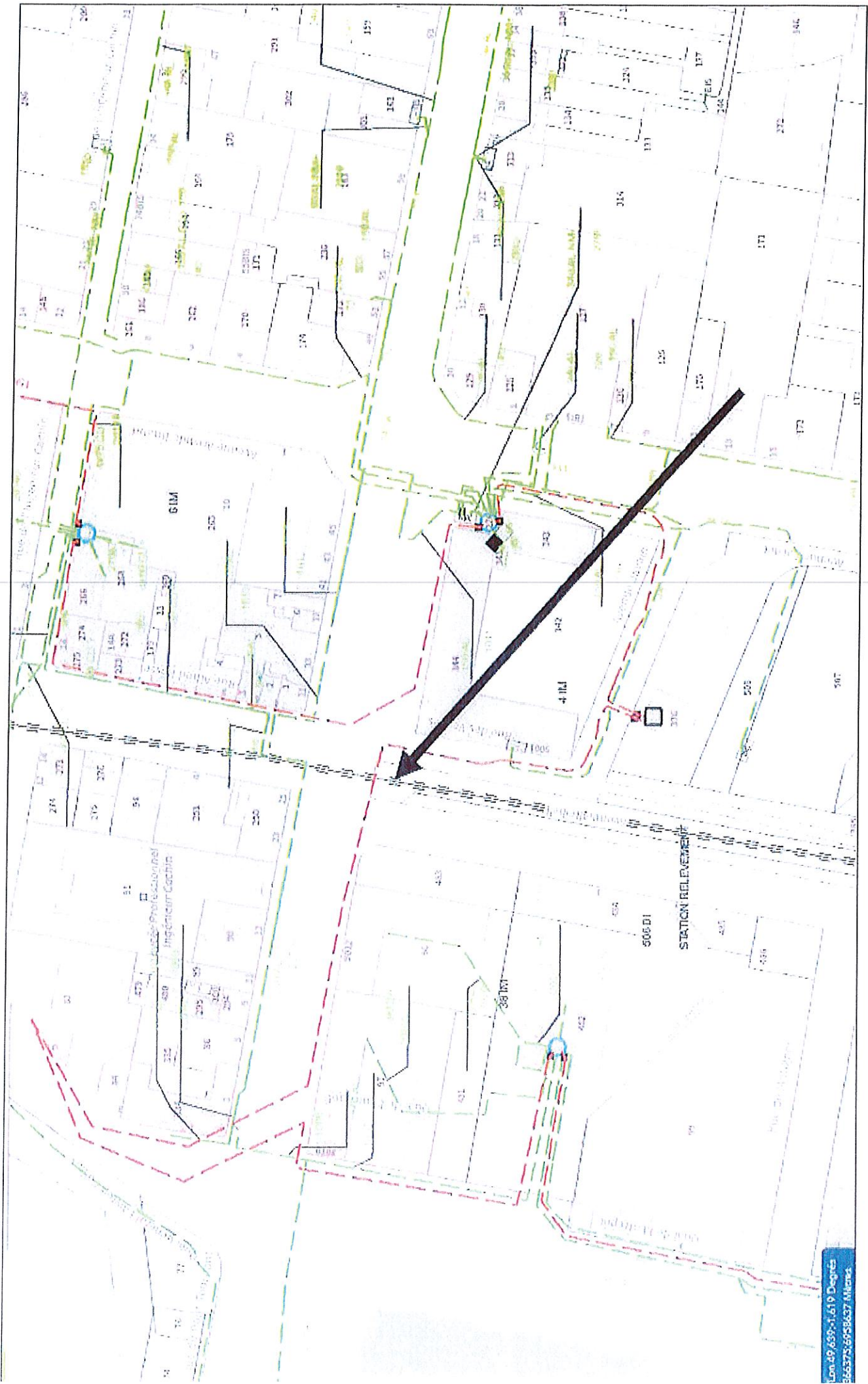


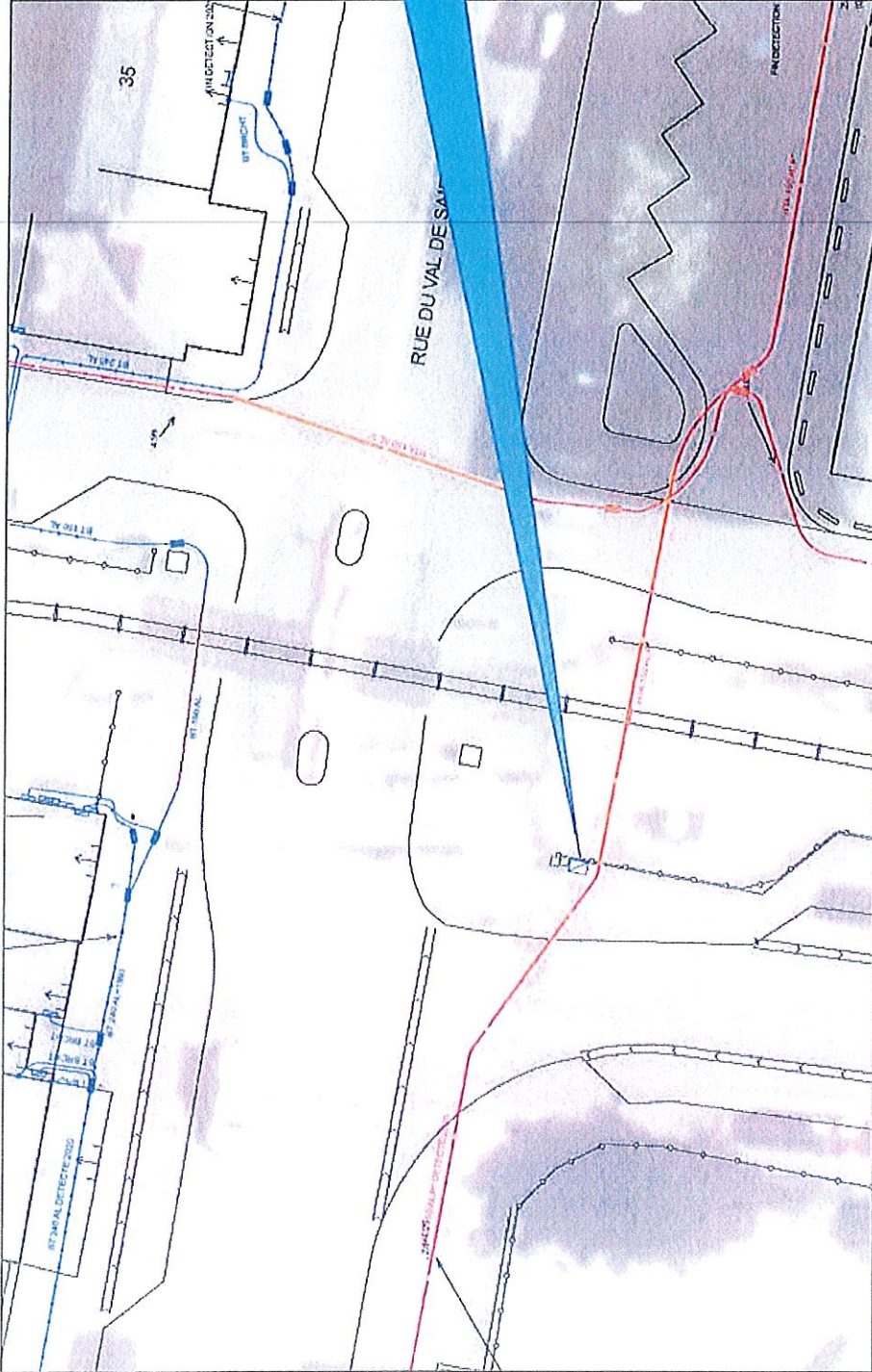


ANOMALIE CARTO =>  
PAS DE CARTOGRAPHIE

Déraccorder le 4x35HN existant de  
l'armoire feu tricolore + le raccorder sur le  
CIBE CCPI (à poser) + Déposer le linky +disj  
existant de l'armoire et reposer dans CIBE  
T2 mono (à poser)  
PDL 02508248850260



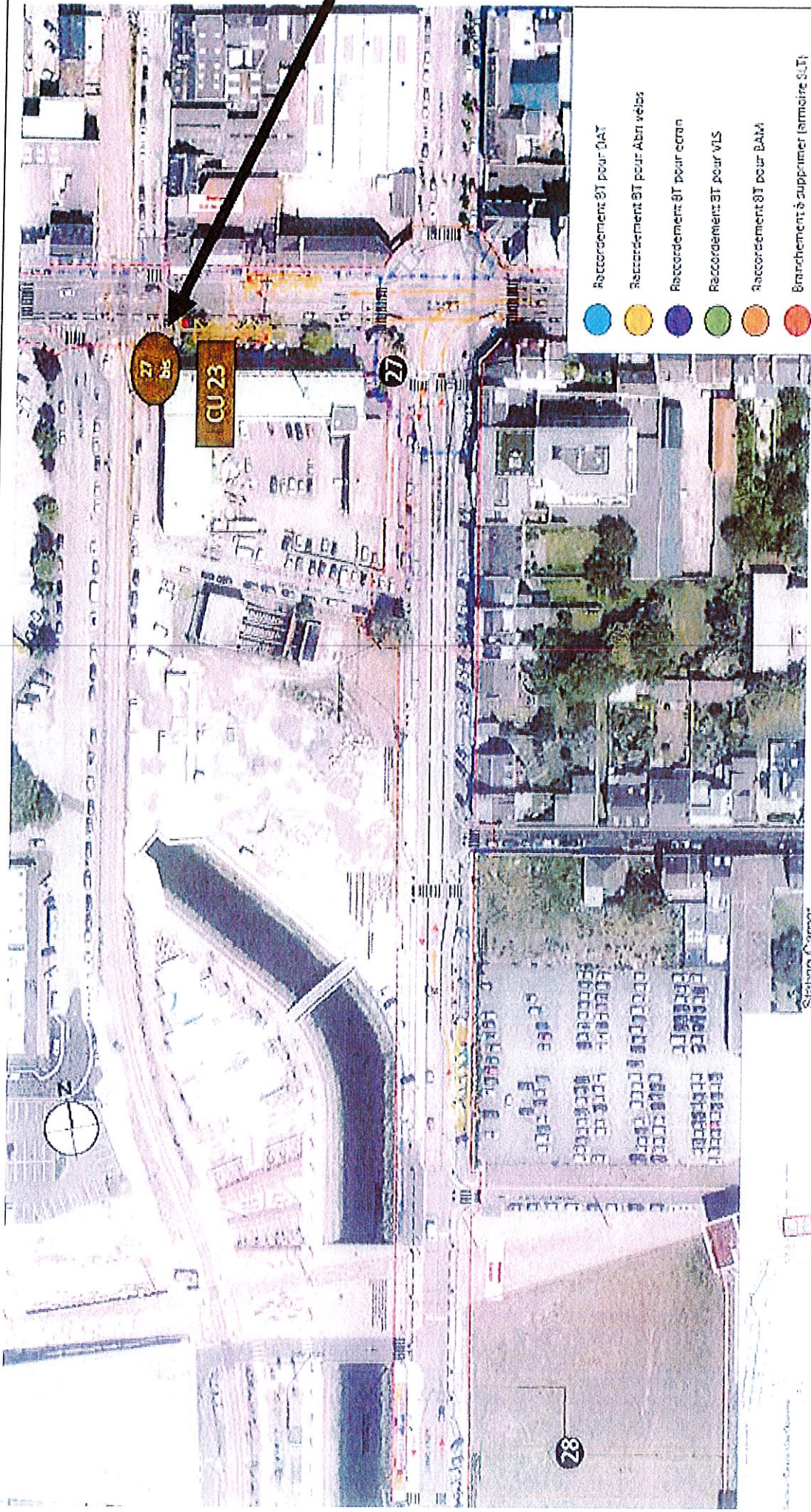




Déraccorder le 4x35HN existant de l'armoire feux tricolore + le raccorder sur le CIBE CCPI (à poser) + Déposer le linky + disj existant de l'armoire et reposer dans CIBE T2 mono (à poser)  
PDL 02.508.2488.50260

ANOMALIE CARTO =>  
PAS DE CARTOGRAPHIE

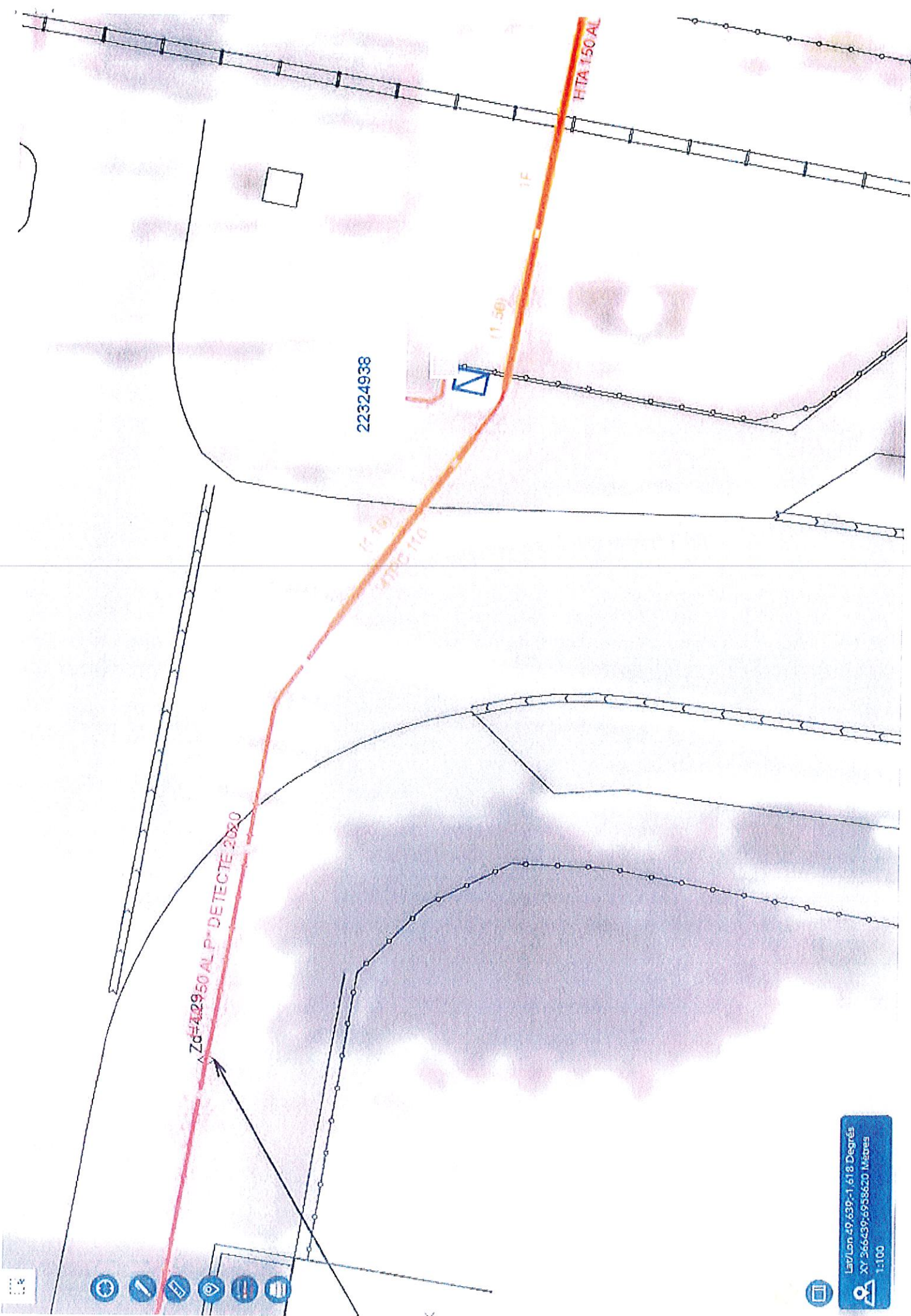




- Raccordement BT pour CIAT
- Raccordement BT pour Abri vélos
- Raccordement BT pour coin
- Raccordement BT pour VIS
- Raccordement BT pour BAH
- Branchement à supprimer (armoire S.I.T)
- Branchement à déplacer (armoire S.I.T)
- Branchement armoire S.I.T
- Dépose/repose armoire E.P.U

Staban Cairnot









Comptoir Libanais  
naise · \$\$

Assadeur Hôtel  
4.4 (479)  
3 étoiles

burger normand

CINEMA CGR  
Cherbourg Odeon

Rue Metetrakoff

de Cherbourg

Bureaux

Le Paraplute  
de Cherbourg

ry  
ois, Milliet

Le Comptoir des Halles

Passerelle

Comptoir Libanais  
naise · \$\$

Assadeur Hôtel  
4.4 (479)  
3 étoiles

burger normand

CINEMA CGR  
Cherbourg Odeon

Rue Metetrakoff

de Cherbourg

Bureaux

Le Paraplute  
de Cherbourg

ry  
ois, Milliet

Le Comptoir des Halles

Passerelle

Comptoir Libanais  
naise · \$\$

Assadeur Hôtel  
4.4 (479)  
3 étoiles

burger normand

CINEMA CGR  
Cherbourg Odeon

Rue Metetrakoff

de Cherbourg

Bureaux

Le Paraplute  
de Cherbourg

ry  
ois, Milliet

Le Comptoir des Halles

Passerelle

Comptoir Libanais  
naise · \$\$

Assadeur Hôtel  
4.4 (479)  
3 étoiles

burger normand

CINEMA CGR  
Cherbourg Odeon

Rue Metetrakoff

de Cherbourg

Bureaux

Le Paraplute  
de Cherbourg

ry  
ois, Milliet

Le Comptoir des Halles

Passerelle

Comptoir Libanais  
naise · \$\$

Assadeur Hôtel  
4.4 (479)  
3 étoiles

burger normand

CINEMA CGR  
Cherbourg Odeon

Rue Metetrakoff

de Cherbourg

Bureaux

Le Paraplute  
de Cherbourg

ry  
ois, Milliet

Le Comptoir des Halles

Passerelle